



Doc. 16133
18 mars 2025

Tracer la voie pour une culture du consentement

Proposition de résolution

déposée par Mme Zita GURMAI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les stéréotypes de genre sexistes sont encore profondément ancrés dans les sociétés européennes et ont une incidence sur tous les domaines de la vie. Ils alimentent les inégalités fondées sur le genre et une culture où le consentement n'est pas encore considéré comme essentiel. Leur impact négatif est exacerbé dans un contexte de montée des extrémismes et de rejet des droits des femmes.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, «Convention d'Istanbul») établit clairement que la violence sexuelle et le viol sont définis par l'absence de consentement (article 36). Elle souligne que le consentement doit être «donné volontairement comme le résultat de la volonté libre de la personne considérée dans le contexte des circonstances environnantes». Cependant, le consentement n'est pas encore inclus dans la définition de la violence sexuelle et du viol dans les législations nationales de tous les États parties à la Convention d'Istanbul.

L'Assemblée parlementaire devrait contribuer à sensibiliser à l'importance de la notion de consentement, qui devrait être clairement énoncée: le silence ne devrait jamais être compris comme un consentement. Elle devrait appeler les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait à inclure le consentement dans leur législation nationale sur la violence sexuelle et le viol. La promotion d'une culture du consentement contribuera à changer les mentalités et à améliorer l'efficacité des mesures de prévention et de protection contre la violence fondée sur le sexe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GURMAI Zita, Hongrie, SOC
ARSLAN Sibel, Suisse, SOC
BANKOĞLU Aysu, Türkiye, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BEGIC Denis, Suède, SOC
CACHIA Naomi, Malte, SOC
CEPURĪTIS Edmunds, Lettonie, SOC
ENGELHARDT Heike, Allemagne, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GÖKÇEN Gökçe, Türkiye, SOC
HAATAINEN Tuula, Finlande, SOC
IKIĆ BANIČEK Kristina, Croatie, SOC
KLUIT Saskia, Pays-Bas, SOC
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC
KUMPULA-NATRI Miapetra, Finlande, SOC
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MARIE Didier, France, SOC
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
MURATORI Giulia, Saint-Marin, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
OSBORNE Kate, Royaume-Uni, SOC
PERTEGHELLA Manuela, Royaume-Uni, ADLE
PILLER CARRARD Valérie, Suisse, SOC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
STRANDHÄLL Annika, Suède, SOC
VELA Susanna, Andorre, SOC
VELDHOEN Gala, Pays-Bas, SOC
VONTA Tamara, Slovénie, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts